

CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du
25 octobre 2021, 20H15

SALLE DE COMMUNE

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Admissions –assermentations, démissions.
3. Adoption du procès – verbal du 24 juin 2021
4. Préavis N° 11 / 2021, arrêté d'imposition 2022
5. Préavis N° 12 / 2021, autorisation de placer.
6. Préavis N° 13 / 2021, autorisation de plaider.
7. Préavis N° 14 / 2021, compétence d'aliénation partielle.
8. Election d'un délégué ASIABE + un remplaçant.
9. Election d'un délégué au FDDER.
10. Communications municipales.
11. Divers.

APPEL, ORDRE DU JOUR

Appel

- 01 M le Président Menzel salue l'assemblée ainsi que deux habitants du village, Madame et Monsieur Olivier, qui ont demandé à assister à la séance en tant qu'auditeurs. Il est 20h15, la séance est ouverte et nous passons à l'appel: **16** des 17 Conseillers assermentés lors de la séance du 25 mars sont présents.

ADMISSIONS, ASSERMENTATIONS, DEMISSIONS.

Assemblée

- 02 M Menzel passe ensuite à l'assermentation des personnes qui en ont fait la demande, soit: Mesdames Jacqueline Lux Gerber et Rosalie Hoffmann, et Messieurs Rudolf Gerber, Jean-Pierre Guignard, André Hoffmann, Jean-Pierre Lardet et Bernard Schopfer. Ces sept personnes prêtent serment et sont dès lors membres du Conseil général de Vaux. L'assemblée compte désormais **24 membres**, dont **23** Conseillères et Conseillers présents ce soir.

PROCES-VERBAL de la séance du 24 juin

PV

- 03 M Vincent Denis souhaite une modification au point 11: c'est bien M le Président et non pas M le Syndic qui propose à l'intéressé de se retirer. Avec cette correction le PV est **accepté à l'unanimité**.

Impôt communal

04

Le rapport de la commission de gestion est présenté par M François Denis rapporteur. M Menzel ouvre la discussion: Mme **J Lux Gerber** propose de passer la ristourne à 14%, plutôt que 10 comme proposé par la Municipalité. **Y Schopfer** Syndic s'y oppose, ne souhaitant pas puiser dans les fonds de réserve pour combler le déficit qui serait, cas échéant, de 180 000.- Fr. **M Gebhard** soutient la proposition de Mme Lux, en argumentant entre autre, que lors du passage de 39 à 56 points (2010), le Conseil n'avait pas su réagir devant cette hausse considérable. M **Vincent Denis** prend la parole pour préciser deux points: il ne faut pas confondre fonds de réserve et liquidités, citant en exemple la situation de Loèche-les-Bains il y a quelques années. D'autre part, un supplément de ristourne, dans notre situation serait bel et bien un supplément de charges pour la commune qui annonce déjà un déficit à son budget 2022. Il termine en relevant qu'il serait beaucoup plus sain de continuer, avec ce même argent, de privilégier les investissements. M **Hoffmann** aurait souhaité connaître l'état des liquidités communales pour faciliter la décision; M le Syndic indique un montant de 9 millions, auquel il faudra soustraire les sommes encore dues pour les décomptes des factures sociales 2019 et 2020. La discussion n'est plus demandée et M le Président propose de voter sur l'amendement déposé ce soir par Mme Lux Gerber soit: passer la ristourne de 10 à 14%. : 9 oui, **11 non** et deux abstentions. L'amendement est **refusé**.

L'assemblée se détermine ensuite sur le préavis tel que présenté par la Municipalité: **15 oui**, 1 non et 6 abstentions. L'arrêté d'imposition 2022 est **accepté**, suivant en cela les recommandations de la commission.

PREAVIS N° 12 / 2021, autorisation de prêter (fromagerie de l'Etraz)

Prêt à une coopérative

05 M Menzel donne la parole au rapporteur qui présente le travail de la commission; M le Syndic donne ensuite une explication sur l'évolution de ce préavis auparavant formel et généraliste, et qui pour des raisons légales doit maintenant être rédigé et présenté au Conseil pour autorisation à chaque demande de placement ou de prêt, avec la description précise de l'objet. M Menzel ouvre la discussion: **M Gebhard** ne voit pas de problème à prêter 500 000.-Fr pour ce projet de fromagerie, mais estime qu'il manque une véritable garantie concernant un remboursement dans les dix ans. **Mme Lux Gerber** rejoint ce point de vue, en soulignant que le Conseil n'a pas connaissance de la situation financière actuelle de la société portant le projet. **M Nyffenegger** ajoute que, selon sa lecture, on pourrait croire à un montage entre copains avec beaucoup trop d'inconnues, notamment en l'absence d'un business plan. M le Municipal **Spycher**, bon connaisseur du dossier, tente de rassurer les Conseillers dans le doute en décrivant le processus et les réflexions qui ont amené les producteurs de lait de la région à se lancer dans ce projet. Il précise également que ce dossier a pris un retard considérable à cause du Canton et de la Confédération qui supervisent et subventionnent le PDRA englobant ce projet. **Mme Lux** demande ou est passé l'argent de la vente des anciens bâtiments des deux sociétés de laiterie partenaires: **M Spycher** répond qu'elles l'ont partiellement investi dans la modernisation de leur porcherie, et qu'elles ont dû éponger les dettes (200 000.- Fr) engendrées par un premier projet mené sur de mauvaises bases. **M Gerber** s'inquiète également de la situation financière des anciennes sociétés considérant, renseignements pris, qu'elles n'avaient pas su gérer leurs structures auparavant. **M Hoffmann** prend la parole pour appuyer la solidarité de la Municipalité envers un projet ambitieux pour la région, mais précise qu'il ne s'agit certainement pas à ses yeux d'un bon placement sur le plan financier. **M Gebhard** se joint à la vision de M Hoffmann et insiste pour que la Municipalité obtienne des garanties. Il explique également que la filière du fromage Gruyère est actuellement en très bonne santé. Après cet échange nourri de propos avertis, M le Président demande à l'assemblée de se déterminer: **19 votes en faveur** du prêt à la fromagerie, 1 opposition et 2 abstentions; le préavis N° 12 est adopté.

PREAVIS N° 13 / 2021, autorisation de plaider

Juridique

06 Ce préavis porte sur une demande formelle qui revient à chaque début de législature, l'assemblée connaît donc les tenants et aboutissants de cette requête; le rapporteur de la commission s'exprime et propose à l'assemblée d'accepter cette autorisation du Conseil à sa Municipalité. Pas de discussion, le vote est **unanimentement pour** l'octroi de cette autorisation de plaider.

PREAVIS N° 14 / 2021, compétence d'aliénation.

Délégation de compétence

07 M François Denis s'exprime à nouveau, et sur une demande de la même veine que la précédente; il ne suscite pas de discussion, et ce préavis N° 14 est **accepté à l'unanimité** moins une abstention.

Election d'un délégué à ASIABE

Ecoles

- 08 M Menzel explique pour quelles raisons le Conseil doit élire un nouveau délégué: notre Président fut élu à la tête du Conseil lors de la dernière assemblée du groupement . Le Président ne votant pas, la commune de Vaux perdait dès lors une voix en cas de votation ou d'élection. Un délégué doit donc être élu ce soir pour la durée du mandat de M Menzel. M Gebhard se lève en se portant candidat; M Menzel demande s'il y a d'autre proposition ? Et nous assistons à la lutte Gebhard contre Gebhard, qui n'aura bien sûr pas lieu, Monsieur laissant élégamment son siège à Madame. Cette élection se confirme sous les applaudissements de l'assemblée.

Election d'un délégué au FDDER

Durabilité

- 09 Notre délibérant recherche également en son sein un représentant qui rejoindra le comité de notre fonds. M Menzel annonce une candidature arrivée par courrier sur son bureau; il s'agit de celle de M Iain Maclean, qui se dit fort intéressé à siéger au comité de cette structure. M le Président lui donne la parole, et l'occasion de présenter sa motivation. L'assemblée apprécie, et **M Maclean est élu par acclamation.**

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

David Jaunin

- 10 M le Municipal informe l'assemblée de sa démission et s'explique. Il précise que cette situation le dérange, et se dit malheureux de ne pouvoir honorer les électeurs qui lui ont fait confiance, par l'accomplissement d'un mandat complet. Un déménagement imprévisible est à l'origine de cette décision, de plus imposée par la loi. M Jaunin remercie le Conseil et se tient à disposition pour toute explication.
M le Président prend la parole pour exprimer son mécontentement d'avoir pu lire cette information dans le Journal de Morges, ceci avant que M Jaunin ait pu informer ses citoyens; la presse a ses sources qui n'attendent pas.

David Spycher

- 11 M le Municipal des routes fait le point sur la situation de l'étude sur un projet de rénovation. La situation est pénible selon lui, car les embryons de solutions proposés par le bureau Transitec sont insatisfaisants aujourd'hui. De plus, il faudra convaincre la commune d'Echichens de participer au projet et de mettre la main au porte-monnaie. Le dossier avance, mais la solution idéale est encore au fond des nids de poule.

Anne-Marie Perret-Gentil

- 12 Mme Perret-Gentil et Mme Mann de Clarmont ont pris en mains l'organisation d'une journée pour les Séniors des deux villages. Elles ont finalement renoncé aux déplacements en car ou train, pour privilégier une journée détente au Refuge, avec repas bien sûr. Mme la Municipale a eu du plaisir à organiser cet événement, et les participants (une trentaine environ) en ont eu tout autant par une belle journée d'automne ensoleillée. A reconduire certainement.

Yves Schopfer

- 13 M le Syndic excuse l'absence de M Garcia, actuellement en vacances. Il revient sur la démission de M Jaunin, et le remercie pour sa disponibilité, certes brève, mais engagée, avec le collègue municipal. M Schopfer souhaite bonne continuation à cet ex citoyen.
- Facture sociale:** M le Syndic fait le point de la situation au niveau du recours sur le décompte 2019: affaire toujours en cours. Concernant le décompte 2020, et après concertation avec les autres communes recourantes, la municipalité a décidé de recourir également pour cette année.
- AVM:** M Vincent Denis est aujourd'hui le délégué de la commune de Vaux au CoDir de l'association, ceci en accord avec les nouveaux statuts autorisant un représentant hors municipalité.
- FDDER:** la municipalité a nommé Mme Riccio Lardet au poste de secrétaire du Fonds; M Schopfer précise que la municipalité a reçu trois candidatures.
- Informatique:** M le Syndic renseigne l'assemblée sur la situation de notre administration sur le plan de la sécurité informatique, ceci à la lumière des nombreuses cyber attaques survenues ces derniers jours contre les communes et leurs administrations en particulier. Il peut même citer notre bourse communale comme victime d'une récente action malveillante, heureusement sans grave conséquence. L'administration de Vaux sera expertisée et auditée en début d'année prochaine afin de déterminer son niveau de risque, et pour viser l'obtention d'un label de sécurité.

DIVERS

Jean-Pierre Lardet

- 14 Dans le cadre de l'étude sur le trafic routier, et le projet de réfection, ce citoyen demande s'il existe un document sur le volume de trafic et les vitesses pratiquées? M Schopfer confirme, et propose de mettre ces données à disposition sur le site internet.

Herbert Nyffenegger

- 15 Que se passe-t-il avec le siège vacant à la municipalité ? M le Syndic donne les infos suivantes: élection complémentaire le 13 février, dépôt des listes le 3 janvier dernier délai.

Claude-Alain Gebhard

- 16 Ce citoyen confirme se tenir à disposition pour épauler la municipalité dans ses démarches avec le dossier routier; il propose de faire intervenir cas échéant, des personnalités de son réseau.

Jacqueline Lux

- 17 Mme la Présidente de l'association des ProFêtes annonce une renaissance du groupe et la reprise des activités. En effet, suite à de nombreux déménagements les rangs s'étaient dégarnis mais, suivant la reprise générale des activités des collectivités, les ProFêtes annoncent d'ores et déjà un programme bien garni pour 2022. M le Syndic souhaite bon vent à ces villageois actifs.

RAPPEL

Fin

- 18 M le Président annonce la fin de la séance à 22h, et propose aux Conseillers munis du CovidPass de prolonger un peu la soirée.

François Menzel Président

Raymond Stoudmann secrétaire

